

Numéro 74 - 21 novembre 2020

**Le Forum belliciste d'Halifax sur la sécurité internationale**  
**Le forum belliciste sur l'insécurité complète**  
**contre les peuples**



**États-Unis**

- L'affrontement électoral se poursuit  
- *Kathleen Chandler* -
- Mise à jour des poursuites de Trump
- Le dénigrement des élections et les propositions pour une élection directe du président

**Le 135e anniversaire de la pendaison de Louis Riel**

- Une journée d'infamie dans l'histoire du Canada

**SUPPLÉMENT**

- La conférence de guerre d'Halifax doit être interdite!  
Opposons-nous aux objectifs de guerre déclarés du Canada!

## Le Forum belliciste d'Halifax sur la sécurité internationale

# Le forum belliciste sur l'insécurité complète contre les peuples



Rassemblement antiguerre à Halifax contre l'agression impérialiste américaine de l'Iran, le 11 janvier 2020

Le Forum d'Halifax sur la sécurité internationale (FHSI), qui s'est tenu du 20 au 22 novembre 2020 à Halifax, se décrit lui-même comme « la première réunion importante de dirigeants de la défense et de la sécurité depuis les élections présidentielles aux États-Unis ». À son grand désespoir, les élections présidentielles aux États-Unis ne sont pas encore terminées. Seuls une vingtaine de pays ont reconnu Joe Biden comme le nouveau président des États-Unis et d'autres attendent une sorte d'annonce formelle par une quelconque commission électorale. Cependant, les institutions américaines sont plongées dans une telle crise qu'elles sont incapables de décider quelle est cette autorité.



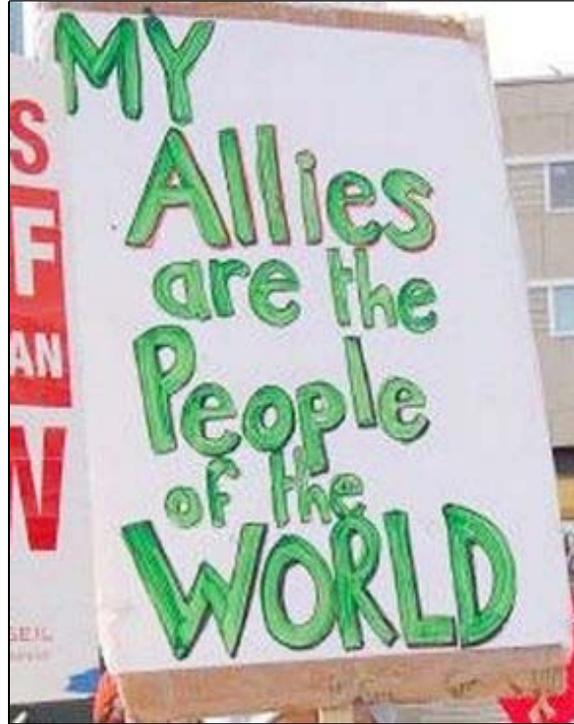
Conséquemment, au lieu que les élections américaines aient fourni une ligne de marche claire aux fauteurs de guerre rassemblés à Halifax, les dysfonctionnements des institutions démocratiques américaines des États-Unis sont quelque chose que le FHSI est incapable de surmonter. Dès le départ, l'ordre du jour du FHSI, qui repose sur la prétention que l'adoption de bonnes politiques les sortira de la crise profonde dans laquelle ils sont plongés, est rongé par la crise.

Les tentatives de rejeter la responsabilité de la crise sur tel ou tel individu ne sont pas convaincantes. La crise ne peut pas être surmontée parce que les impérialistes sont incapables de surmonter les conditions qui ont dépassé de beaucoup leur capacité de tout contrôler par leur monopole de l'usage de la force. L'ordre du jour du FHSI reflète les problèmes auxquels font face les cercles dirigeants pour décider comment maintenir le rôle des États-Unis en tant que « dirigeants indispensables ». On le voit aux trois principales sessions publiques : « La démocratie contre nous-mêmes : divisés, nous échouons », « 75 ans plus tard : reconstruire l'ordre mondial démocratique » et « L'après 2020 : le monde avec les États-Unis ».

L'ordre du jour révèle les problèmes toujours plus graves auxquels font face les cercles dominants qui sont prisonniers des vieilles formes qui sont anachroniques et ne servent plus leur objectif aujourd'hui. Leur modèle d'État-nation a d'abord été établi après la guerre civile en Angleterre

dans les années 1660, puis perfectionné et imposé à l'humanité sous la forme d'États démocratiques libéraux au XIXe et au début du XXe siècle reposant sur les définitions intéressées de « paix, ordre et bon gouvernement », puis renforcé après la Deuxième Guerre mondiale sous la forme de l'État-providence basé sur l'idéologie et les mécanismes anticommunistes de la guerre froide et visant à maintenir les peuples désinformés et privés de pouvoir. Depuis la chute de l'Union soviétique il y a trente ans, cette démocratie impérialiste, loin d'avoir prouvé sa supériorité, a démontré son essence élitiste, raciste et fondamentalement inhumaine et son incapacité à fournir une quelconque justification pour elle-même et son monopole sur l'usage de la force au pays et à l'échelle internationale.

L'intensification des conflits entre les factions rivales qui luttent pour le pouvoir, tant au niveau interne, pour le contrôle des pouvoirs exécutifs et militaires, qu'à l'échelle internationale, et en particulier au sein du bloc de l'OTAN, donne lieu à des expressions de plus en plus extrêmes d'une obsession morbide pour la défaite. Leur désespoir est palpable alors que ces factions complotent et manigancent comment former les femmes et les jeunes pour qu'ils prennent en main les fonctions de la bureaucratie afin qu'elle continue à fonctionner tout en maintenant les peuples dans un état de dispersion et privés de pouvoir. Malgré le tapage sur la recherche de solutions pacifiques aux problèmes, et sur la fin du scénario de « guerre perpétuelle », ou son maintien sous prétexte qu'il constitue une méthode « antiterroriste robuste » légitime, ce conflit ne vise pas à éliminer les gouvernements de guerre et les économies de guerre et tout ce qu'ils signifient au pays et à l'étranger.



Les Canadiens exigent que le Canada sorte de l'OTAN et de NORAD comme fondement d'une nouvelle direction des relations étrangères et d'une économie qui s'appuie sur ses propres forces et sur l'entreprise publique afin de garantir les droits de tous et de toutes. Toutes les tentatives d'imposer l'OTAN au corps politique comme étant une « valeur canadienne » et encore plus comme une partie intégrante des institutions décisionnelles, vont à l'encontre de ce que veulent les Canadiens. Criminaliser leur opposition en disant qu'elle constitue une « ingérence étrangère » montre l'ampleur du désespoir des cercles dirigeants, car aucun des arguments qu'ils mettent de l'avant ne peut justifier leur économie et leurs arrangements de guerre. Malgré les efforts de l'Association canadienne pour l'OTAN, dont le Parlement canadien s'est fait l'écho, d'imposer le point de vue que l'opposition des Canadiens à l'OTAN constitue de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Canada, cela n'est pas accepté. Criminaliser les positions et la voix des Canadiens en disant qu'ils sont, volontairement ou non, « dupes de la Russie » ou des « agents des Chinois » ou autres choses du genre, ne fera qu'aggraver la crise dans laquelle les cercles dirigeants sont plongés.

Le spectre de la Chine est une fois de plus dans la ligne de mire du FHSI pour servir cette fin. C'est absolument méprisable. Conformément à son initiative tapageuse visant à présenter un plan concerté et stratégique transatlantique contre la Chine et la République populaire démocratique de Corée, le sujet de discussion dominant des sessions qui sont diffusées est « La démocratie contre la Chine : le grand jeu ». Cela évoque de façon délibérée la quête eurocentrique du XIXe siècle de l'impérialisme anglo-américain appelée « Le grand jeu » pour dominer l'Asie, ses peuples et leur

vaste richesse minérale, et la « mission civilisatrice de l'homme blanc ». Cela ne fait que révéler l'étendue de la banqueroute de l'impérialisme parce que nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle et non au XIX<sup>e</sup> siècle et qu'il y a longtemps que la Chine s'est levée. En dépit des efforts des impérialistes américains et de leurs hommes de main, ils ne sont pas capables d'échapper à l'histoire et les peuples n'accepteront pas que la force et la violence soient utilisées pour régler les problèmes en faveur des intérêts impérialistes rivaux.



**Tony Seed prend la parole à un rassemblement antiguerre à l'extérieur du Forum d'Halifax sur la sécurité internationale en novembre 2012. Des rassemblements ont été organisés chaque année depuis le début des forums.**

Une des questions importantes qui est discutée au FHSI et parmi les cercles dominants concerne le discours sur les « guerres sans fin », aussi appelées les « guerres éternelles ». Il ne s'agit pas d'une fin de l'agression et de l'ingérence, mais d'une nouvelle forme pour celles-ci. Joe Biden et Donald Trump ont tous deux parlé démagogiquement contre les « guerres sans fin » pendant les élections aux États-Unis. La voie de Donald Trump de la destruction ouverte, du recours à la force et de l'élimination de l'état de droit, n'a pas réussi à unir les factions rivales, y compris les forces armées. L'équipe Biden, comme ce fut le cas de Barack Obama qui a mis de l'avant sa doctrine de la guerre des drones après la guerre contre la terreur et la guerre préventive de George Bush reposant sur le « bien contre le mal », a besoin d'un cadre juridique et théorique pour justifier l'injustifiable. C'est également le cas du Canada : justifier en droit la violation ouverte des droits que l'empire américain pratique couramment.

Le fantasme de Joe Biden hante aussi le gouvernement Trudeau : transcender les conditions en imposant une autorité qui ne correspond pas aux besoins de l'époque. Ils ont besoin d'une justification pour réprimer l'agitation intérieure grandissante et unifier les factions rivales de l'élite dominante des États-Unis et unifier aussi les « alliés » du bloc de l'OTAN, qui sont divisés et fragmentés sur la base de leurs propres intérêts privés. Il n'existe pas de consensus autour des demandes des États-Unis d'augmenter les dépenses militaires, de sauvegarder l'hégémonie des États-Unis et de perpétuer les notions de guerre froide de « sécurité collective » et de « partenariat transatlantique ». Leur « coalition des volontaires », obtenue par la coercition et composée d'une trentaine de pays seulement sur les 193 pays membres des Nations unies, ne gagne pas de terrain, mais est au contraire de plus en plus isolée et dénoncée. Au moment où le Groupe des 77 et le Mouvement des non-alignés agissent dans le cadre des Nations unies et de l'état de droit international tel qu'établi dans la période de l'après-guerre alors que l'OTAN ne le fait pas, les conflits ne peuvent que s'accroître. L'OTAN est une alliance militaire voyou qui bafoue l'état de droit international et dont les activités agressives sont dénoncées par la majorité des peuples du

monde, qui la qualifie d'« Organisation terroriste de l'Atlantique Nord ».

*Le Marxiste-Léniniste* publie un supplément cette semaine qui fournit de l'information sur l'ordre du jour du 12e Forum d'Halifax sur la sécurité internationale.

(Photos : LML, R. Devet)

**Supplément**  
**Forum belliciste d'Halifax sur la sécurité internationale**  
**La conférence de guerre d'Halifax doit être interdite! Opposons-nous aux objectifs de guerre déclarés du Canada!**



**États-Unis**

**L'affrontement électoral se poursuit**

**- Kathleen Chandler -**



**Les infirmières de San Francisco manifestent pour des niveaux d'effectifs sûrs et les conditions de travail dont elles ont besoin, le 12 novembre 2020.**

La poursuite de l'affrontement sur les résultats de l'élection présidentielle aux États-Unis, face à une multiplication des cas de COVID-19 dans tout le pays, ne fait que confirmer le sentiment populaire que le pays va dans la mauvaise direction et que ceux qui gouvernent, à tous les niveaux, sont inaptes à gouverner. Les travailleurs de la santé et les autres premiers intervenants et travailleurs essentiels ne disposent toujours pas de suffisamment d'équipements de protection individuelle (ÉPI) et de tests. Par exemple, les infirmières du Minnesota qui s'occupent des patients atteints de COVID-19 disent qu'elles n'ont pas été testées depuis le début de la pandémie. Les pompiers et les enseignants dorment dans leur voiture pour ne pas infecter leurs familles. L'opinion très répandue est que ce qui se passe est criminel et que le gouvernement doit être tenu pour responsable de tous les décès et du fait qu'il ne garantit pas la gratuité des ÉPI, des tests et des soins de santé pour tous ceux et celles qui en ont besoin.

Il y a 11,4 millions de cas diagnostiqués et ce chiffre ne cesse d'augmenter, soit environ un Américain sur 32. Déjà 250 000 personnes sont mortes et ce chiffre atteindra 300 000 dans les deux prochains mois.

Les États-Unis ont toujours été le pays qui compte le plus grand nombre de cas et de décès dans le monde. Le nombre moyen de nouveaux cas par jour s'élève actuellement à plus de 158 000 – plus de cas par jour que le nombre total de cas signalés en Chine (91 906), qui a pourtant une population bien plus importante. Un million de nouveaux cas sont apparus au cours de la dernière semaine.

Pour visualiser ce que représentent 250 000 décès, cela pourrait être la population entière de villes comme Rochester dans l'État de New York, Norfolk en Virginie, Birmingham en Alabama, Bâton Rouge en Louisiane, Irving au Texas, Grand Rapids au Michigan, Des Moines en Iowa et Spokane dans l'État de Washington.

Malgré cette réalité, s'il est généralement accepté que Joe Biden a remporté l'élection présidentielle, le conflit persiste au sein des cercles dirigeants sur qui contrôle les rênes du pouvoir de la présidence. Cela se reflète dans les poursuites judiciaires alors que certains parlent d'une « transition pacifique » de la présidence.



Donald Trump a intenté une trentaine de poursuites à ce jour, dont la plupart ont été rejetées, mais d'autres pourraient potentiellement empêcher Biden de conserver les 270 voix du collège électoral nécessaires pour être président. Si les résultats ne sont pas certifiés en Pennsylvanie (20 grands électeurs) et au Michigan ou en Géorgie (chacun avec 16 grands électeurs), ou au Nevada (6), par exemple, Joe Biden n'aurait pas les 270 votes requis. Ces décisions pourraient être rendues par la Cour suprême. Si aucun candidat n'obtient les 270 voix, la Chambre des représentants serait appelée à trancher, ce qui pourrait favoriser Donald Trump puisque chaque État ne dispose que d'une seule voix. Alternativement, si les 600 000 travailleurs qui ont appelé à une grève générale n'acceptent pas la légitimité de la décision des tribunaux ou de la Chambre des représentants, ils pourraient rassembler des millions d'autres personnes, un scénario que toutes les factions des cercles dirigeants veulent éviter. Le conflit au sein des cercles dirigeants aggrave la crise dans laquelle ils se trouvent, notamment en renforçant la résistance et la revendication d'une démocratie qui favorise le peuple.



Les travailleurs des compagnies aériennes se mobilisent pour prendre les mesures nécessaires à la sécurité sur le lieu de travail, le 18 novembre 2020.

## Une « transition pacifique »

Joe Biden multiplie ses appels à la coopération de Donald Trump pour la transition. Le 18 novembre, il a déclaré à propos de Trump : « C'est tout simplement scandaleux ce qu'il fait. » Il n'exclut pas une action en justice.

Reflète de la politisation des différentes agences du cabinet, le procureur général William Barr, chef du département de la Justice, a envoyé une note autorisant les procureurs fédéraux à enquêter sur les allégations de fraude électorale avant la certification par l'État – un autre moyen de retarder ce processus. Richard Pilger, le chef de la division des crimes électoraux du département de la Justice, a immédiatement démissionné et a dénoncé le geste de William Barr. Seize procureurs de cette division, responsables de l'application des lois électorales fédérales, ont demandé à William Barr d'annuler la note de service. Ils ont déclaré qu'elle n'est pas fondée sur des faits et qu'elle « pousse les procureurs de carrière dans la politique partisane ». Comme c'est plus largement le cas, le conflit reflète les divisions au sein et entre les différentes agences de niveau ministériel qui composent le Bureau du président. Les arrangements de la gouvernance sont en train d'être restructurés pour renforcer les diktats de haut en bas et la politisation des différentes agences sert cette cause.

L'accent est également mis sur l'Administration des services généraux, qui doit déterminer qui est le vainqueur. Elle s'est abstenue de le faire jusqu'à présent, avec comme conséquence que des ressources de plusieurs centaines de millions de dollars et les réunions conjointes entre les forces Trump et Biden sont bloquées. Deux des principales préoccupations soulevées par le camp Biden et d'autres sont l'accès aux briefings présidentiels qui traitent des questions de sécurité tant étrangères que nationales et les informations sur la COVID-19, y compris les niveaux actuels des stocks fédéraux d'ÉPI et les plans de distribution d'un vaccin. Biden a répété : « Davantage de gens pourraient mourir si nous ne coordonnons pas nos efforts. »

Le processus de transition concerne à la fois la continuité du pouvoir des oligarques et l'apposition de l'empreinte Biden sur la bureaucratie. Cela comprend le remplacement de quelque 4 000 personnes nommées pour des motifs politiques, dont 1 200 doivent être approuvées par le Sénat, dans une quarantaine d'agences du cabinet du président. Il s'agit d'annoncer les nouveaux chefs de cabinet ainsi que de « négocier des contrats, faire des briefings et organiser des réunions » avec le personnel de niveau intermédiaire des deux institutions. Les départements et agences concernés supervisent la réponse fédérale à la pandémie du coronavirus, les forces armées, la sécurité intérieure et les autres forces de sécurité nationales, les services sociaux, y compris les services de santé et l'éducation, le commerce, les finances, le travail, etc. Biden a constitué une équipe de 500 « équipes d'examen des agences » pour superviser la transition sur tous ces fronts, mais tout cet effort est paralysé pour l'instant.

La continuité concerne également le maintien de la position des États-Unis dans le monde, laquelle est également sapée par le conflit au sein des cercles dirigeants. Si de nombreux pays, le Canada en premier, ont félicité Joe Biden, comme la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et Israël, d'autres comme la Russie, le Brésil et le Mexique ne l'ont pas fait. La Chine n'a pas félicité Biden le 13 novembre, mais les représentants chinois ont dit que « le résultat de l'élection américaine sera confirmé conformément aux lois et procédures en vigueur aux États-Unis ».

Le secrétaire d'État Mike Pompeo a déclaré le 10 novembre qu'il y aurait une « transition en douceur » vers « une autre administration Trump », portant un autre coup à la légitimité de l'élection. Il a été dépêché à l'étranger le 13 novembre pour s'entretenir avec sept pays qui ont reconnu la victoire de Biden : la France, la Turquie, la Géorgie, Israël, les Émirats arabes unis, le Qatar et l'Arabie saoudite.

## Les conflits ne peuvent pas être résolus par des institutions dysfonctionnelles



L'inquiétude concernant la « transition pacifique » provient du fait que les institutions démocratiques américaines sont dysfonctionnelles et ne parviennent pas à résoudre les différends au sein des cercles dirigeants, ce qui compromet les tentatives de les faire apparaître comme légitimes aux yeux du peuple. Cela est encore plus évident avec la possibilité croissante d'une fermeture du gouvernement si une loi sur les dépenses d'urgence n'est pas adoptée d'ici le 11 décembre. De plus, des dizaines de millions de travailleurs perdront leurs allocations de chômage prolongées à la fin du mois de décembre et un financement fédéral supplémentaire n'est pas en vue. S'il existe un vaccin, les États auront besoin d'au moins 6 milliards de dollars de fonds fédéraux pour le distribuer. Nombreux sont ceux qui craignent que le vaccin soit obligatoire et que les forces armées soient chargées de faire appliquer la vaccination obligatoire.

Qu'ils aient voté ou non, de nombreux Américains ne reconnaissent plus la légitimité du gouvernement, surtout lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de la population en matière de COVID-19 et de recours à la force, au pays et à l'étranger. L'usage de la violence dans les villes américaines – par la police d'État et les forces locales, par les services de l'immigration et des douanes et par d'autres agences fédérales – a été largement et souvent condamné. La grande majorité est également favorable à l'arrêt des guerres et de la violence contre les peuples du monde entier.

La « transition pacifique » est considérée comme une caractéristique de la démocratie américaine et la preuve que la Constitution américaine confère une légitimité aux gouvernements. L'inquiétude à ce sujet est exprimée par Tom Donohue, président et directeur général de la Chambre de commerce des États-Unis, Jay Timmons, président et directeur général de l'Association nationale des manufacturiers, et Joshua Bolten, président et directeur général du groupe commercial Business Roundtable for CEOs, qui ont tous déclaré qu'il était temps que le processus de transition aille de l'avant.

Faisant référence au refus de Trump de permettre au processus de transition d'avancer, Barack Obama a déclaré : « Il y a des dommages à cela, parce que ce qui se passe, c'est que le transfert pacifique du pouvoir – la notion que quiconque d'entre nous qui accède à un poste élu, que ce soit comme employé à la fourrière ou comme président, sommes des serviteurs du peuple, c'est un travail temporaire, nous ne sommes pas au-dessus des règles, nous ne sommes pas au-dessus des lois – c'est l'essence de notre démocratie. »

Tous s'efforcent de cacher la réalité de la situation actuelle, à savoir que la notion de fonctionnaires et d'élus comme « serviteurs du peuple » a été éliminée en même temps que le respect des règles et des lois. Les oligarques qui se sont emparés de la machine pour s'en servir

exclusivement à leurs propres fins ne veulent pas être entravés par des règles et des lois ou par l'obligation de servir l'intérêt public.

Les factions rivales au sein des cercles dirigeants ne suivent plus aucune règle, comme le montre l'affrontement. Encore plus inquiétant est le fait que le non-respect des lois et des règles est aussi évident parmi les forces de police et les forces militaires américaines aux États-Unis comme dans le monde entier. Barack Obama et sa guerre de drones illégale, le déporteur en chef qui a séparé des millions de familles, l'ont montré quand il était président et Donald Trump lui a tout simplement emboîté le pas en éliminant toute règle de droit ici ou à l'étranger. Le non-respect des règles dans la transition en est l'expression.

La poursuite de l'affrontement est la preuve du dysfonctionnement des institutions et du désespoir des cercles dirigeants à surmonter leurs divisions croissantes dans une situation où ils ne disposent plus de mécanismes et de structures pour le faire. Les appels à l'unité de Biden, qui ne cesse de répéter que « nous devons nous rassembler en tant que pays », restent sans réponse.

Ce qui est révélé, c'est que la démocratie américaine est épuisée et inadaptée à l'ère moderne. Sa légitimité, notamment dans la mesure où elle est confirmée par des élections, est en lambeaux quel que soit le résultat de la transition. À certains égards, on peut dire que le peuple, par sa résistance organisée et sa demande d'avoir voix au chapitre dans la prise de décision et la résolution des problèmes auxquels l'humanité est confrontée, s'avance pour combler la brèche laissée par un gouvernement dysfonctionnel et violent. Il cherche à garder l'initiative et à faire avancer sa lutte pour les droits et pour s'investir de pouvoir afin de les garantir.

*(Photos : CNA, NNU, SEIU, S. Olmos)*



---

## Mise à jour des poursuites de Trump

Alors que le drame électoral continue de se dérouler aux États-Unis, le président Trump et diverses forces républicaines ont intenté jusqu'à présent environ 30 poursuites et d'autres sont possibles. La plupart ont été rejetées, beaucoup pour faute de preuves de fraude, mais d'autres sont toujours en suspens. Les plus importantes d'entre elles sont les efforts pour bloquer la certification du vote en Pennsylvanie, au Michigan, en Géorgie et au Nevada. Si Trump réussissait à bloquer la certification en Pennsylvanie et au Michigan et dans l'un des deux autres, Biden n'aurait pas les 270 votes du Collège électoral nécessaires pour l'élection. L'objectif principal n'est pas de changer le décompte des voix, mais de bloquer la certification et de pousser Biden en dessous de 270, ce qui signifierait que la Chambre des représentants déciderait de la présidence. Lors d'un tel vote, chaque État obtient une voix et actuellement 27 États ont une majorité de républicains dans la délégation. Cependant, cela pourrait changer lorsque tous les résultats seront connus pour les élections à la Chambre.

À part l'obtention d'une injonction, l'un des résultats de chacune des poursuites aurait pu être de bloquer la certification des résultats du vote dans un État donné en causant suffisamment de retard pour empêcher la certification dans l'État à la date requise par la loi de l'État. Cependant, les résultats ont déjà été certifiés en Géorgie, où la date limite était le 20 novembre. La certification est attendue au Michigan et en Pennsylvanie, deux États où la date limite est le lundi 23 novembre. Les résultats des comtés ont déjà été certifiés au Nevada le 16 novembre et, dans tout l'État, les résultats seront certifiés le 24 novembre.

En Arizona, où la date limite est le 23, le Parti républicain a appelé à une vérification plus large des votes au-delà du comté de Maricopa, qui comprend Phoenix. Une telle vérification retarderait la

certification. Un juge de l'État de l'Arizona a rejeté la poursuite en faveur des défendeurs, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir d'appel. Il a également rejeté la demande d'injonction du parti pour empêcher le comté de Maricopa de certifier ses résultats électoraux. Cela a éliminé dans les faits l'Arizona comme une arène pour la décertification.

## **Géorgie**

La Géorgie a terminé un recomptage manuel qui a donné à Biden le plus grand nombre de votes par 12 780 sur 5 millions de voix. Le secrétaire d'État de la Géorgie, Brad Raffensperger, un républicain, a déclaré à plusieurs reprises que le décompte était valide et qu'il n'y avait pas eu de fraude. Il a ordonné le recomptage pour contrer les affirmations de Trump selon lesquelles l'élection ne s'est pas déroulée équitablement. Raffensperger a certifié les résultats des élections le 20 novembre et le gouverneur Brian Kemp a ensuite approuvé la liste des électeurs pour Biden le 21 novembre. Avec la Géorgie, Biden a maintenant 306 votes au Collège électoral et perdre le Michigan et la Pennsylvanie le placerait toujours à 270.

## **Michigan**

Le Michigan doit certifier au plus tard le 23 novembre. Déjà, le processus de certification montre que la structure est conçue pour laisser la décision entre les mains de quelques personnes des partis cartellisés. Chaque comté a un conseil de solliciteurs, généralement composé de 4 personnes, deux républicains et deux démocrates. Ils votent au niveau du comté et leurs résultats sont envoyés au Conseil d'État des solliciteurs, également composé de quatre personnes, deux de chaque parti, qui certifient le vote de l'État.

Lorsque le moment est venu pour le comté de Wayne, qui comprend Détroit, de certifier, il y a eu au début un vote partagé 2 à 2 où les républicains disent qu'il y avait des irrégularités à Détroit. La ville est à environ 80 % afro-américaine. Il y a eu ensuite une « discussion » entre eux et un deuxième vote a eu lieu et le comté de Wayne a certifié 4 à 0. Par la suite, les deux républicains ont déclaré vouloir annuler leur vote en faveur de la certification, mais aucun mécanisme n'existe pour le faire.

Cependant, les forces de Trump avaient déposé une plainte fédérale appelant à bloquer la certification en raison d'irrégularités, Détroit étant l'un des endroits mentionnés. Ils ont depuis retiré leur poursuite, affirmant que les affidavits des deux républicains qui ont annulé leur vote montraient qu'ils avaient gagné. Cela empêche qu'il y ait une décision d'un tribunal tout en les positionnant pour avoir un nouveau procès, qui pourrait aller jusqu'à la Cour suprême, si le Conseil d'État certifie le vote. Il fournit également des munitions aux républicains du Conseil d'État pour ne pas le certifier. De cette manière, le contrôle exercé par cette poignée de personnes et la nature partisane des décisions sont évidents.

## **Pennsylvanie**

Pour la Pennsylvanie, deux poursuites en cour fédérale pourraient se retrouver devant la Cour suprême. L'une concerne la décision du secrétaire d'État de prolonger la date limite de réception des bulletins de vote du 3 novembre au 6 novembre. Le juge Alito de la Cour suprême a déjà dit que cette affaire mérite d'être entendue devant la Cour et que la décision du secrétaire d'État, plutôt que la législature de l'État, pourrait être inconstitutionnelle. Une telle décision pourrait également avoir un impact sur le Michigan et le Wisconsin. Jusqu'à présent, la Cour suprême n'a pas accepté d'entendre l'affaire.

Une deuxième poursuite consiste à empêcher directement la certification du vote. Trump dit que l'ensemble du processus était inconstitutionnel en raison d'un large éventail d'irrégularités. Il s'agit notamment du fait que les bulletins de vote par la poste ont été illégalement dépouillés et que les

électeurs ont été indûment autorisés à corriger les bulletins de vote défectueux, ce qui signifie peut-être qu'il manquait une signature ou une enveloppe intérieure. Tout en affirmant que le vote est invalide, la poursuite demande également « un recours où Trump serait déclaré le gagnant » en Pennsylvanie. Au moins, ils ne veulent pas que le vote soit certifié afin que Biden n'obtienne pas les 20 votes Collège électoral.

Le juge de district Matthew Brann, qui a entendu l'affaire, a déclaré que l'arrêt de la certification priverait effectivement tous les électeurs de l'État de leurs droits de vote : « Au fond, vous demandez à ce tribunal d'invalider 6,8 millions de votes, privant ainsi chaque électeur du Commonwealth. » Il a ajouté : « Pouvez-vous me dire comment ce résultat peut être justifié ? »

Deux des cabinets d'avocats qui préparaient l'affaire se sont retirés, les avocats affirmant qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves. L'avocat de Trump, Rudy Giuliani, a ensuite pris la relève. Il a déclaré lors de l'audience qu'il y avait « une fraude électorale généralisée dans tout le pays », mais n'a fourni aucune preuve. Le juge a demandé des dépôts écrits et, le 21 novembre, a rejeté l'affaire dans son intégralité. Trump peut toujours faire appel à la Cour suprême des États-Unis. L'une des difficultés, cependant, est que pour le peuple, une décision de la Cour suprême en faveur de Trump serait rejetée. La Cour est perçue comme étant biaisée en faveur de Trump et une telle décision déclencherait sans aucun doute une large résistance et peut-être des grèves des travailleurs. Une tentative de recourir à la violence contre de telles actions ne ferait que discréditer davantage l'ensemble du processus et renforcerait la détermination du peuple pour un changement qui lui serait favorable.

## **Nevada**

La Géorgie n'étant probablement plus en jeu, Trump se tourne maintenant vers le Nevada, avec 6 votes au Collège électoral, juste assez pour mettre Biden en dessous de 270 lorsqu'ils sont combinés à ceux de la Pennsylvanie et du Michigan. Le Nevada a un système où les greffiers du comté ont fait rapport le 16 novembre aux groupes de commissaires pour chacun des 17 comtés. Le comté de Clark comprend Las Vegas et Washoe comprend Reno et les deux sont considérés comme essentiels. Les commissaires de Clark ont voté 6 à 1 en faveur de la certification et Washoe 4 à 1. Les résultats dans leur ensemble ont favorisé Biden par 33 596 voix sur près de 1,4 million de voix exprimées. Les votes certifiés par les commissaires de comté vont maintenant à la Cour suprême du Nevada pour la certification finale du vote à l'échelle de l'État le 24 novembre.

Donald Trump a déposé une poursuite le 17 novembre. Selon le document déposé devant le tribunal et publié par sa campagne, la poursuite demande une ordonnance du tribunal que Trump « soit déclaré le vainqueur de l'élection au Nevada », ou, alternativement, que les résultats dans l'État soient annulés et aucun gagnant n'y soit certifié. La poursuite a été intentée par la liste des électeurs de Trump pour le Collège électoral. La poursuite affirme, encore une fois sans fournir de preuves, que « la fraude et les abus rendent illégitimes les prétendus résultats des élections au Nevada ».

## **Autres préoccupations**

On peut voir qu'en plus de tenter de décortiquer le vote, Trump jette également les bases de l'élimination du rôle des responsables de comté et de l'État en matière d'élections présidentielles. Il a dirigé à plusieurs reprises son feu sur ces responsables, qu'ils soient républicains ou démocrates, dans le cadre du discrédit de la structure actuelle des élections.

La décision de Trump d'avoir une Cour suprême qui lui obéit consiste à établir comme un fait accompli le lien ouvert entre la Cour suprême et le Bureau de la présidence. Cela brise toute prétention que la Constitution américaine prévoit ce que l'on appelle des « freins et contrepoids » et repousse les limites de ce qui peut être accompli par les prérogatives de l'exécutif américain non

seulement à l'étranger, mais également au niveau national. Biden se servira de ce précédent tout comme Obama s'est prévalu des pouvoirs saisis par Bush avant lui.

Tout cela montre le besoin urgent de renouveler la Constitution américaine et ses institutions sur une nouvelle base historique. Elles sont pourries jusqu'à la moelle et inaptes pour l'époque moderne.

*(Voice of Revolution)*



---

## Le dénigrement des élections et les propositions pour une élection directe du président

Un aspect de l'affrontement électoral actuel qui fait rage parmi les dirigeants est le dénigrement de la structure existante des élections américaines. Cette structure est avant tout basée sur les États et donne un pouvoir considérable aux représentants des États et des comtés. Trump prétend qu'il y a eu fraude électorale et fait tout ce qu'il peut pour cibler ces représentants, qu'ils soient républicains ou démocrates.

En outre, l'existence même du Collège électoral est contestée. Il est effectivement obsolète et un vestige de l'esclavage. Parce qu'il est basé sur les États – ce qui est un compromis adopté pour renforcer l'unité nationale au moment de la création du Collège électoral – cela est devenu incompatible avec ce qui est censé être une élection nationale pour l'élection du président basée sur le suffrage universel. À plusieurs reprises, le fait qu'il n'affranchit pas tous les électeurs également a été révélé et les résultats ne sont pas considérés comme étant représentatifs de l'ensemble du vote, comme cela s'est produit lors de l'élection de Trump en 2016 et d'autres élections auparavant.



La structure actuelle accorde aussi aux États le pouvoir d'adopter la loi électorale pour leur État. Cela veut dire que les règles de l'inscription au vote, du vote lui-même, de la présentation des candidats et de leur inscription sur le bulletin de vote, etc., varient considérablement. Cela impose l'inégalité au niveau de l'électorat et de la participation à la vie politique du pays en général.

Une des mesures promues pour aborder le problème est un scrutin direct pour élire le président, sans Collège électoral et, vraisemblablement, sans que les États jouent le même rôle. Il s'agirait plutôt d'une élection fédérale, avec les mêmes règlements pour tout le pays, contrôlés par le gouvernement fédéral. Cela pourrait comprendre par exemple la facilitation du vote par une méthode fédérale dite « motor-voter » (par laquelle une personne peut s'inscrire comme électeur au moment de renouveler son permis de conduire). Les permis délivrés par les États doivent déjà être approuvés par le gouvernement fédéral pour pouvoir entrer dans les aéroports et les édifices fédéraux. Il ne serait pas difficile d'étendre cette méthode pour l'inscription au vote au nom de la formation d'une seule liste électorale fédérale qui serait prétendument plus sécuritaire, moins vulnérable aux fraudes, etc. Les électeurs apprécieraient sans doute un arrangement plus simple et qui semblerait plus équitable.

La question est qu'un vote direct pour l'élection du président et les réformes dans cette direction

créent une structure qui consolide le pouvoir de la présidence et la dictature présidentielle. Cette structure écarte encore plus le peuple de la décision du système électoral qui est requis tout en renforçant la notion d'un mandat présidentiel, puisqu'on vote directement pour le président. Elle augmenterait le pouvoir du gouvernement fédéral. C'est là un élément clé de la restructuration actuelle de l'État américain. On le voit aux conflits qui se déroulent entre les États et le gouvernement fédéral sur le financement et les approvisionnements en ce qui concerne la COVID-19, l'immigration, la police et d'autres questions. La direction est d'accroître le contrôle fédéral, surtout pour ce qui est de l'usage de la force.

Une plus grande concentration du contrôle et du pouvoir entre les mains du pouvoir fédéral, en particulier dans le Bureau du président, ne fait pas qu'affaiblir les États. Elle empêche encore plus le peuple d'avoir tout mot à dire sur les décisions. C'est une direction qui est contraire à ce que le peuple revendique et de ce dont il a besoin, qui est de contrôler l'activité de la police et les budgets et d'être lui-même habilité à gouverner et à décider. L'élection directe du président est une façon de détourner et de pacifier ce mouvement, au nom de l'amélioration de la démocratie.

La Constitution dans son ensemble, avec ses amendements et la loi électorale qui en découle, est obsolète et un vestige de l'esclavage. La direction requise n'est pas d'élire directement le président, mais plutôt de créer des formes de démocratie qui favorisent le peuple et servent ses intérêts. Ce qui est requis est une nouvelle constitution avec un nouveau processus électoral qui investit le peuple du pouvoir et garantit ses droits. Les réformes doivent emprunter cette direction et non celle d'un pouvoir plus concentré entre les mains des riches.

*(Voice of Revolution)*

---

### Le 135e anniversaire de la pendaison de Louis Riel



### **Louis Riel**

#### **Chanson d'Alexandre Belliard**

Une horde ambitieuse en mal de nouvelles terres  
Débarque chez les Métis comme s'ils n'existaient guère  
D'un océan à l'autre, chemin de fer à tout prix  
Les millionnaires du rail se sont offert un pays

Riel, chef légitime de l'Assiniboia  
Réclame en homme digne, le respect de leurs droits  
Trahi par Ottawa, traité comme du bétail  
Les Métis n'ont plus le choix, il faut livrer bataille  
Victoire à Rivière-Rouge et près de Lac aux Canards  
Tous leurs espoirs s'écroulent à Batoche plus tard  
Riel, les fers aux pieds; écroué à Regina  
« Coupable », disent les jurés; Richardson sonne le glas

Parodie de justice dans le plus grand désordre  
C'est la haine qui dicte, la potence et la corde  
De la furie orangiste, Thomas Scott est le fiel  
Macdonald le complice, de la mort de Riel  
Telle une cicatrice profonde qui lacère  
La mémoire des Métis, que rien ne fera taire  
Francophones de partout expriment leur colère  
Et pleurent Louis Riel, assassiné hier

Du gibet de ce dernier ne reste qu'une estampe  
Un bout de corde, un musée, la maison de ses parents  
Et lui qui fut pourtant père du Manitoba  
Doit encore aujourd'hui, essuyer les coups bas  
Martyr pour les uns et traître pour les autres  
L'histoire le portera en vainqueur face aux fauves  
On le voudrait oublié, c'est qu'il dérange encore  
Toujours controversé, plus d'un siècle après sa mort

## Une journée d'infamie dans l'histoire du Canada



**Le chef métis Louis Riel (au centre) entouré de conseillers de l'Assemblée législative métisse d'Assiniboia**

Le 16 novembre 1885, le pouvoir colonial britannique a pendu le grand leader métis Louis Riel. Ce dernier a été accusé et trouvé coupable de haute trahison après la défaite des Métis à la bataille

de Batoche en mai de la même année. L'exécution de Louis Riel était une façon de frapper la conscience de la nation métisse, mais le pouvoir colonial ne parvint pas à mettre fin à sa lutte pour ses droits et sa dignité en tant que nation. La lutte des Métis pour affirmer leur droit d'être et assumer la direction de leurs affaires politiques continue à ce jour.

Les deux grands soulèvements de la Rivière Rouge (1869-1870) et du Nord-Ouest (1885) n'étaient pas des éléments isolés. Ils ont eu lieu à une époque où les Premières Nations et la nation du Québec cherchaient à s'affirmer, au moment où régnait une effervescence révolutionnaire en Europe. Les soulèvements des Métis traduisaient une réponse au projet colonial britannique qui cherchait à reproduire l'État britannique en Amérique du Nord et à tenir en échec les aspirations légitimes des nations qui composaient le Canada.

*L'Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867 et l'achat des Terres de Rupert de la Compagnie de la Baie d'Hudson par le gouvernement canadien en 1869-1870, juxtaposés au déclin de leur économie traditionnelle basée sur la chasse du bison, ont contraint les Métis à se doter d'un rapport de force avec les autorités coloniales et à négocier l'entrée dans la Confédération du Manitoba grâce à la mise sur pied d'une Assemblée législative. L'esprit qui animait Riel et les membres du gouvernement provisoire à cette époque est contenu dans la Déclaration des habitants de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest qui affirme la souveraineté des Métis sur leurs terres. Ces derniers refusaient également de reconnaître l'autorité du Canada, « [...] qui prétend avoir le droit de venir nous imposer une forme de gouvernement encore plus contraire à nos droits et à nos intérêts [...] ».

*La Loi du Manitoba*, qui établissait le Manitoba en tant que province, a été votée au parlement fédéral en mai 1870. Le gouvernement n'a pas tardé à exercer son contrôle sur son nouveau territoire comme en font foi l'expédition militaire de Wolseley plus tard dans l'année - qui a contraint Riel à la fuite par crainte pour sa sécurité -, la création de la Police montée du Nord-Ouest (1873) et de la *Loi sur les Indiens* (1876). Le premier ministre John A. Macdonald s'est fait le champion de la colonisation de l'Ouest et du développement de l'agriculture avec la politique nationale qu'il a promue à partir de 1878. Avec l'aide des Oblats (les membres laïcs de l'Église catholique affiliés à une communauté monastique), les autorités ont cherché à sédentariser et à forcer les Métis à adopter le mode de vie agricole. Face à une existence marquée par ce cadre contraignant et sous la pression des spéculateurs fonciers, certains Métis vendirent les terres qui leur avaient été octroyées pour aller s'établir en Saskatchewan.

C'était aussi une époque où les nationalismes s'exprimaient. L'épisode du Manitoba fit prendre conscience aux Québécois de la fragilité de la situation des Métis alors que l'abolition de l'enseignement en français au Nouveau-Brunswick en 1871 indiquait le besoin d'organisation. Les sociétés nationales à la défense des droits et des intérêts des francophones, telles que les sociétés Saint-Jean-Baptiste, se répandirent à travers le continent en raison des vagues migratoires partant de la vallée du Saint-Laurent. La Convention nationale de Montréal en 1874 et les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste à Québec en 1880 et à Windsor en 1883 ont rassemblé des délégations de toute l'Amérique française afin de démontrer avec force la vitalité de la « famille canadienne-française ». Les Acadiens ont tenu leur première Convention en 1881 où ils ont célébré et adopté une doctrine nationale.

Les chefs métis, sous l'influence du clergé, ne sont pas allés à contrecourant. Dès les lendemains de la Résistance de la Rivière-Rouge, fut fondée à Saint-Boniface l'Association Saint-Jean-Baptiste du Manitoba. Son vice-président n'était nul autre que Louis Riel. Cette association regroupait à ses débuts autant les Canadiens français que les Métis francophones.



**Discours de Louis Riel au jury dans la salle d'audience de Regina, juillet 1885.**

Toutefois, conscients de leur identité distincte, les chefs métis voulaient façonner leur propre nationalisme. Riel en viendra à articuler un nationalisme proprement métis, doté d'une fête et de symboles nationaux propres. Ce processus culminera avec la création à Batoche en septembre 1884 de l'Association nationale des Métis afin de promouvoir le développement de leur conscience politique.

Les Métis ont pris les armes encore une fois pour affirmer leur nation et leur droit d'être lors de la Rébellion du Nord-Ouest de 1885. Pendant trois jours, du 9 au 12 mai 1885, 250 Métis ont affronté vaillamment 916 soldats des Forces canadiennes à Batoche, mais ont été vaincus et Riel s'est rendu.

Macdonald et son cabinet adoptèrent la ligne dure à l'endroit de Riel et de ses compagnons. Louis Riel fut jugé à Régina en juillet 1885. Le procès dura cinq jours. Le jury l'a reconnu coupable le 31 juillet, après seulement une demi-heure de délibérations, mais a demandé la clémence. Or, le juge Hugh Richardson, qui présidait au procès, l'a condamné à mort. De septembre 1885 à octobre 1886, plusieurs de ses camarades, tous autochtones, seront condamnés au même sort.

Si les temps ont changé, l'État canadien a hérité du pouvoir colonial et persiste à vouloir nier la nation métisse, les Premières Nations et la nation du Québec. La fière histoire de la lutte des Métis pour affirmer leurs droits en tant que nation n'est pas que pour les bouquins qui amassent la poussière, elle continue d'éclairer le présent. La lutte pour l'affirmation des droits qui appartiennent à tous du fait qu'ils sont humains est précisément la lutte pour des arrangements modernes centrés sur l'être humain. La vie de Louis Riel représente la lutte pour la reconnaissance des droits sur une base moderne.

La vie de Louis Riel est un legs important et toujours aussi pertinent aujourd'hui alors que l'État canadien fait tout ce qu'il peut pour nier les droits des Métis, des Premières Nations et de la nation du Québec, de même que les droits des travailleurs, des femmes, des jeunes, des minorités nationales et de tous les collectifs de la société, tout cela au nom de la sécurité, de l'équilibre, de l'austérité et d'autres faux idéaux.

*(D'après un article de Marc-André Gagnon publié dans le Chantier politique, numéro 32, le 18 novembre 2013. Les photos proviennent des archives publiques)*

---

**Étincelle Radio**

## **Louis Riel et la lutte de la Nation métisse**

À l'occasion du 135e anniversaire de la pendaison de Louis Riel, Étincelle Radio a sorti un nouvel épisode intitulé « Louis Riel et la lutte de la Nation métisse ». Il explique la lutte des Métis pour affirmer leurs droits en tant que nation et leur suppression par l'État canadien, et incorpore des hommages musicaux à Riel et aux Métis. Pour l'écouter, ***cliquer ici***.

---

**Eille!**

**- Chanson de Pauline Julien -**

*Musique de Jacques Perron*

*Pour écouter, cliquer ici.*

---

**(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)**

**Lisez *Le Marxiste-Léniniste***

**Site web : [www.pccml.ca](http://www.pccml.ca) Courriel : [redaction@pccml.ca](mailto:redaction@pccml.ca)**